

J'ai doublé tous les stimulants fiscaux que j'ai annoncés hier pour favoriser l'expansion économique des Maritimes ainsi que l'expansion de l'industrie de la pêche. Ces mesures contribueront certainement à créer beaucoup plus d'activités dans cette région du pays.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AVENIR DE LA MINE PRINCE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Comme les effectifs de la mine Prince exploitée par la Société de développement du Cap-Breton sont continuellement réduits et que selon les travailleurs, la Société n'effectue pas les travaux d'expansion aussi rapidement que promis, le ministre peut-il nous préciser clairement quel est l'avenir de cette mine de charbon et de son personnel?

[Français]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je pense que je peux rassurer l'honorable député ainsi que les travailleurs de la mine Prince au Cap-Breton au sujet de l'avenir de cette dernière. Comme il le sait d'ailleurs—et plusieurs députés de la Chambre le savent aussi—nous avons eu quelques difficultés avec des effondrements du toit des mines. Actuellement nous sommes à la recherche d'une nouvelle formule pour aller plus loin dans ce domaine et atteindre un nouveau gisement de charbon qui nous semble beaucoup plus prometteur et qui va offrir des conditions de travail nettement supérieures au point de vue de la sécurité. Nous avons eu quelques difficultés récemment, les ouvriers ne s'étant pas présentés au travail, mardi dernier, je crois, la direction de la mine avait donc décidé de suspendre ces ouvriers, selon sa politique, pour une journée. Mais, on m'informe qu'hier tout était rentré dans l'ordre, que tous les ouvriers étaient au travail et que les travaux de forage de nouveaux accès et de nouvelles possibilités de développement de la mine se poursuivaient normalement. Nous espérons toutefois que dès le printemps nous pourrions accélérer les travaux en cours de façon à atteindre la nouvelle zone d'exploitation qui va nous permettre d'exploiter sur une plus grande échelle le dépôt que nous avons découvert à cet endroit.

● (1142)

[Traduction]

M. Muir: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que je n'ai pas à rappeler au ministre que la situation est très instable et que les travailleurs sont découragés à cause de l'incertitude dans laquelle ils vivent.

Un représentant de DEVCO a déclaré devant un comité de la Chambre que, lorsque les travaux d'expansion seraient terminés à la mine Prince, le nombre des travailleurs se situerait aux alentours de 500; le ministre peut-il donner l'assurance à ces travailleurs que cette promesse sera tenue? Peut-il préciser combien de temps encore ces mineurs seront déplacés depuis leur lieu de travail habituel? Ainsi que le sait le ministre, ces mineurs doivent endurer quotidiennement l'inconvénient d'un voyage aller et retour de plusieurs milles vers une autre mine, et cela au détriment de leurs heures de sommeil?

Questions orales

M. Lessard: Monsieur l'Orateur, je comprends les difficultés qu'entraînent pour les travailleurs la réduction d'activité de la mine Prince où l'effondrement du toit d'une galerie a présenté des risques sur le plan de la sécurité. Ces mineurs ont été informés qu'ils ne seraient pas licenciés et qu'ils seraient réaffectés à d'autres activités en partie dans la mine Prince mais également dans le cadre d'autres activités minières de DEVCO. Je sais qu'ils doivent voyager depuis leur lieu de travail habituel jusqu'à l'autre endroit. Il s'agit là pourtant de la meilleure solution possible compte tenu des circonstances.

Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, ainsi que le député, que si le plan de développement de la mine Prince se déroule conformément à nos prévisions, que les activités devraient retourner à la normale dans des délais raisonnables. J'espère que le niveau d'emploi à la mine Prince atteindra alors le chiffre que nous avons projeté et qui se situe aux alentours de 500 travailleurs.

* * *

LES FINANCES

LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION AUX PROVINCES— L'INCIDENCE DU BUDGET

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. L'autre jour, il a confirmé son intention de réduire les versements de transfert inconditionnel aux provinces de quelque 220 millions de dollars, mais il a refusé de donner davantage de détails sur les montants exacts dont seraient amputés les programmes en question.

Devant l'absence de toute précision à ce sujet dans le budget présenté hier soir, je voudrais maintenant que le ministre des Finances dise enfin à la Chambre quelle partie de ces 220 millions représentera une réduction des paiements de péréquation. S'agira-t-il de 25 millions de dollars, de 50, voire même de 100 millions? Va-t-il nous communiquer ce chiffre?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, j'ai répondu à cette question-là tantôt. Je n'ai malheureusement pas de chiffres à citer. J'ai donné les explications à tous les ministres des Finances lorsque je les ai rencontrés. Il ne s'agit pas d'une réduction des paiements de péréquation. Les paiements de péréquation au Canada vont continuer d'augmenter. Je pourrai fournir la liste à l'honorable député s'il le faut. Dans chacune des provinces il y aura une augmentation allant de 9 à 15 p. 100. Nous avons l'intention de changer la formule de manière à nous assurer que les paiements de péréquation n'augmentent pas à un rythme trop rapide qui ne pourrait être soutenu par le gouvernement canadien. Au surplus, si nous n'avions pas proposé ces changements, par exemple, la province d'Ontario se serait qualifiée pour être admissible à des paiements de péréquation, et tout le monde comprend très bien. Le trésorier de la province d'Ontario a très bien compris qu'il était absolument normal, étant donné les circonstances, de s'assurer que les paiements de péréquation s'accroissent à un rythme normal et ne créent pas ces absurdités qui feraient que la province, avec le revenu *per capita* le plus élevé, recevrait des paiements de péréquation.